

Des citoyens  
opposés au projet d'implantation Airseas  
en zone Natura 2000 (Marais Breton)

Machecoul, le 01 septembre 2021

[alertedanslemarais@riseup.net](mailto:alertedanslemarais@riseup.net)

à Monsieur le Maire de Machecoul,  
et président de l'intercommunalité Sud Retz Atlantique

Objet : Projet Airseas

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier et au nom de l'ensemble des citoyens mobilisés contre le projet d'implantation du site d'expérimentation Airseas au lieu-dit « Les Bournechauds » en zone Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, classée Ramsar, nous vous remettons la pétition dépassant les 20 000 signatures de citoyens s'opposant à ce projet.

Le dimanche 29 août 2021, un pique-nique citoyen s'est déroulé devant le site rassemblant près de 250 personnes mobilisées contre ce projet. Ce temps d'échange a permis de rassembler et de mettre en avant la diversité des acteurs du marais qui ont pu exprimer leurs inquiétudes :

- Les habitants du marais et de l'extérieur sont contre l'implantation d'une structure de type industrielle en zone classée Natura 2000 même si le permis de construire précaire permet de passer outre cette reconnaissance européenne du territoire local. Ce projet de grande voile en pleine zone de marais laisse augurer des nuisances que le maître d'ouvrage du projet feint d'ignorer et ne peut ignorer :
  - . des nuisances visuelles, auxquelles s'ajoutent l'impact des ombres portées pour les riverains, pour les animaux, pour les troupeaux...
  - . des nuisances sonores, qu'elles soient liées au chantier à venir, à la circulation des camions ou encore à la voile.
  - . le cortège de dérangements et d'effets nocifs pour la santé que ces nuisances sont à même de créer.Imaginez un instant, Monsieur le Maire, que nous hissions une voile d'une telle envergure à une centaine de mètres de chez vous. Comment réagiriez-vous ? Souhaitez-vous expérimenter ce test ?

- Des responsables d'exploitation agricole ne peuvent justement accepter ce projet car ils sont extrêmement inquiets et ont peur du comportement de leurs troupeaux de bovins face aux perturbations et au stress qu'engendreront les vols de la voile. Il en découlera aussi un impact sur la rentabilité de leur élevage. Le pâturage des prairies concernées par le projet en pâtira car il deviendra irrégulier sur ces parcelles. Deux de ces agriculteurs se sont vus dernièrement refuser des permis de construire pour des bâtiments agricoles et s'indignent qu'une société

issue de l'industrie ait pu obtenir si facilement l'autorisation de s'implanter sur cette parcelle. Ils se demandent légitimement qui devra rester ou partir de ce territoire dans l'avenir : l'agriculteur ou l'industriel.

- Les habitants du marais et de l'extérieur restent aussi sensibles à la préservation du marais Breton pour ses paysages, son caractère naturel en lien avec l'agriculture : cette partie du marais concernée par le projet demeure un des seuls espaces vierges d'habitations entre Bois de Céné, Quinquenavent et la Vacheresse. Il s'agit donc d'un espace où seuls les bovins pâturent une partie de l'année, d'un espace qui restant inondé dans l'ensemble l'hiver représente un véritable poumon pour la biodiversité, abritant de nombreuses espèces animales et floristiques inféodées à cette zone humide, un lieu aussi fréquenté ou survolé par beaucoup d'espèces migratrices ou de passage.
- Les ornithologues et la LPO (présence du vice-président de la LPO France) alertent à ce titre sur l'impact négatif de ce projet étant à même de perturber des migrations et de mettre en péril des espèces en cours de migration et d'effrayer les oiseaux jusqu'à remettre en cause leur nidification sur leur territoire. La présence actuellement de nombreuses espèces telles que le hibou des marais, les spatules, courlis... est bien connue, et cette faune est observée et photographiée par de nombreux passionnés de la nature d'ici et d'ailleurs.
- Les chasseurs perdent 200 hectares de surfaces de chasse et sont stupéfaits du projet d'implantation d'une structure d'une telle dimension qui aura à l'évidence un impact sensible sur le gibier d'eau et sur l'avifaune en général.
- Par ailleurs, les riverains ne peuvent accepter la détérioration de la voirie par le passage intensif des camions de remblaiement alors que la route d'accès est limitée aux 5,5 tonnes à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril. Les riverains demandent la réalisation de la topographie actuelle de la route. S'il n'y a pas de topographie sérieuse de réalisée, les riverains s'opposeront à la destruction de leur route quotidienne.
- Les habitants résidant dans le marais ne peuvent accepter la détérioration des busages (5 buses) présents sous certains passages de camion. Cela aura des conséquences sur le ralentissement du débit des eaux ce qui augmentera le temps de descente des niveaux d'eau en cas d'inondation en période hivernale. L'écoulement est essentiel pour éviter les inondations récurrentes sur Machecoul (onde de crue au niveau du pont de Challans). Les données relevées et consultables sur le site du syndicat d'aménagement hydraulique ont relevé des cotes de 1 mètre d'eau sur les parcelles situées sur le site d'implantation de la base Airseas ainsi que 5 centimètres d'eau couvrant la route d'accès le 7 février 2021. Connaissant les réels risques d'inondations sur la commune de Machecoul, le PPRI n'est toujours pas mis en place. En cas d'inondation, vous en seriez le premier responsable.

- l'ensemble des citoyens mobilisés dénoncent le manque de transparence de ce dossier depuis le début et ne comprend pas pourquoi un élu ayant la vertu de reconnaître une forme de naïveté et un défaut de communication, ne peut revenir en arrière en annulant purement et simplement ce dossier. Il n'est jamais trop tard pour rattraper une erreur d'appréciation, il en va du vivre ensemble et d'une vie apaisée dans la cité sur la durée. Ce projet est ressenti par de nombreux acteurs comme une agression vis-à-vis de l'environnement et par rapport à leur travail.
- **Enfin les citoyens engagés contre ce projet le refusent car il crée un précédent laissant la possibilité à d'autres projets de ce type d'exister en zone Natura 2000. L'étude Calibris ne fait pas allusion aux usages du sol complexes et présent entre les acteurs du marais. Par l'absence de concertation et de collaboration, ce projet aboutit à un conflit d'usage de territoire important en réduisant à néant le travail des organismes présents sur cet espace (SAH, syndicats de marais, Natura 2000, SMBB...) et garantissant un usage partagé et discuté.**

Ainsi, par ce courrier nous affirmons notre opposition au début des travaux et nous attirons votre attention sur la montée d'une colère de plus en plus vive au sein des différents acteurs cohabitant dans le marais mais aussi de citoyens extérieurs au marais qui dans la durée pourraient envisager des actions concrètes visant à empêcher le bon déroulement de cette implantation.

Tenant à ce que vous trouviez une solution rapide amenant au retrait du projet, nous vous exprimons, Monsieur le Maire, tous nos sentiments de citoyens engagés pour le vivre ensemble et la protection des zones humides.

Des citoyens